



EMERAUDE CLASSIC CUP SAINT MALO, 10 AU 15 AOUT 2026 AVENANT N° 4 A L'AVIS DE COURSE

Article 1 - l'article 1.2.3 : Règlementations Spéciales Offshore (RSO) est modifié comme suit :

En ce qui concerne la présente manifestation nautique, les obligations de se conformer aux RSO catégorie 4 sont supprimées.

avenant publié le 30 juin 2026 Jean Claude LE FUR